Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251218-DEL2025111-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 18 décembre 2025

N° 2025/111

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 9 – de votants 9
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, Mme NOEL, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme DEBORD, M. DUGUE, M. BOISRAME.

Absents excusés : M. DESTAYS, M. PERON, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, M. LE FLOHIC, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme MORIN-FREBOURG est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

2 – Objet : Affectation du résultat – Assainissement

Conformément à l'instruction M49, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget assainissement.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2024 présente :
- un excédent de la section de fonctionnement de 55 499.06 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'affecter un excédent de la section de fonctionnement de 18 586.34 € au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251218-DEL2025111-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'affecter un excédent du résultat de 18 586.34 € au financement de la section investissement au compte 1068.
- Dit que cette délibération remplace la délibération n°2025/21 du 27 mars 2025

ADOPTÉ : à 9 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 18 décembre 2025

Le Maire
Pascal DEWASMES

